Bienne, le

**Confirmation de la prise de connaissance des consignes de sécurité relatives à la visite de la station d’épuration**

Chers visiteurs,

Merci d’avoir choisi de visiter nos installations. L’assurance de votre sécurité est l’une de nos
préoccupations majeures.

Les visiteurs sont priés de respecter les « Règles de comportement et informations préalables relatives à la visite des installations » ci-jointes, afin d’éviter tout accident et de ne pas perturber le bon fonctionnement de la station d’épuration.

En cas de non-respect des consignes, nous nous verrons obligés d’interrompre la visite pour des raisons de sécurité.

L’interlocuteur privé choisi pour diriger la visite confirme par la présente avoir informé les
participants (il s’agit d’une exigence posée par notre assurance).

Les consignes de sécurité dûment signées sont à remettre au personnel de la STEP Région Bienne SA avant la visite.

D’avance, nous vous remercions de votre coopération !

 Meilleures salutations,

 STEP Région Bienne SA

Nom des visiteurs (nom du groupe) :

Date de la visite guidée :

Nom du ou des responsable(s) :

Nombre de visiteurs :

**Date et signature :**

**Règles de comportement et informations préalables relatives
à la visite des installations**

Généralités :

 La visite doit se dérouler dans une ambiance détendue. Les accompagnateurs veillent au bon comportement des
participants.

Dates Les mardis, mercredis et vendredis après-midi, uniquement sur rendez-vous.

Visite Les visiteurs doivent toujours rester à proximité du responsable. Les accompagnateurs vérifient que personne ne s’éloigne du groupe sans autorisation. Si un visiteur doit
s’absenter pendant la visite, il doit impérativement l’annoncer au responsable qui se chargera de prendre les mesures
nécessaires.

Durée Environ 60 minutes.

Arrivée L’organisateur de la visite annonce l’arrivée de son groupe au guichet d’accueil situé au 1er étage du bâtiment administratif. Pendant ce temps, le groupe de visiteurs attend dans la
**cantine**. Le responsable de la visite viendra y chercher les participants.

Langues Les visites guidées peuvent être menées en français ou en allemand.

Prix Les visites sont gratuites. Toute modification ou annulation doit être communiquée **au plus tard deux jours ouvrables** avant la date prévue de la visite. Passé ce délai, nous nous réservons le droit de facturer un montant de CHF 50.– pour toute annulation.

Âge minimum 12 ans. Les enfants doivent être surveillés par les accompagnateurs.

Composition des groupes 25 personnes au maximum par groupe.

Accompagnateurs externes De 1 à 12 enfants : au moins un accompagnateur.

 De 13 à 25 enfants : au moins deux accompagnateurs.

Contrôle de présence L’organisateur est chargé de contrôler les présences et les
absences. À l’arrivée, il convient d’annoncer au responsable de la visite le nombre exact de participants présents. Notre entreprise n’effectue aucun contrôle de ce genre.

Fauteuils roulants L’ensemble du site n’est pas accessible en fauteuil roulant.

Toilettes Il n’est pas possible d’aller aux toilettes durant la visite des installations. Nous prions donc les visiteurs de bien vouloir se rendre aux toilettes avant le début de la visite.

Sécurité :

Sécurité Les consignes du responsable de la visite doivent être suivies à la lettre. L’installation est en service : il est strictement
interdit de monter ou de s’asseoir sur les installations et de toucher ou d’appuyer sur les boutons. Cela est dangereux (bactéries, surfaces brûlantes, pièces mobiles, etc.).

Gilets de sécurité Le port de **gilets de sécurité** est obligatoire sur l’ensemble du site. La STEP Région Bienne SA met l’équipement à la
disposition des visiteurs.

Chaussures Les visiteurs doivent porter des chaussures fermées. Il est interdit de porter des tongues, des sandales, des chaussures à talon, etc. lors de la visite. Le responsable de la visite procèdera au contrôle des chaussures avant la visite.

Évacuation En cas d’évacuation, d’incendie ou d’incident extraordinaire impliquant une évacuation immédiate, tous les visiteurs
doivent quitter les lieux (les sorties de secours sont
indiquées). Le responsable de la visite guide les visiteurs. Ces derniers se rendent le plus rapidement possible au « point de rassemblement » (près de la balance) et doivent attendre l’autorisation du responsable pour partir.

Accès :

Accès en voiture Des places de stationnement sont à la disposition des
visiteurs.

Plan d’accès Vous trouverez plus d’informations sur [www.ara-biel.ch/fr](http://www.ara-biel.ch/fr)

Règles de comportement :

Photos / smartphones Pour des raisons de sécurité, il est interdit de prendre des
appels, de répondre à des SMS/chats et de jouer sur son smartphone.

**Les visiteurs recevront ces consignes de la part de l’organisateur et sont priés
de les lire attentivement.**